

Conseil d'administration du 4 juillet 2016

Délibération n° 2016-14

relative à l'approbation du complément au programme annuel d'études 2016

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 342-2-2°, R. 342-2-II 10°, R. 342-3, 3° alinéa;

DÉCIDE

Article unique : le programme annuel d'études de l'Agence, tel que approuvé par délibération n° 2016-01 du 7 mars 2016, est complété de la sorte par :

Etude réalisée en interne :

« Étude de la soutenabilité financière d'un dispositif de baisse des loyers d'un nombre significatif de logements sociaux situés hors « quartiers de la politique de la ville ».

Le programme ainsi complété est approuvé.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Puteaux, le 4 juillet 2016

Le Président du conseil d'administration

Jean GAFREMYNCK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa notification.